

La collecte des objets encombrants

QU'EST-CE QU'UN ENCOMBRANT? Toute matière admissible à un autre type de collecte (matières recyclables, organiques ou résidus verts) **ne doit pas** se retrouver dans la collecte des objets encombrants.

La collecte des encombrants permet aux citoyens de se débarrasser de leurs déchets trop volumineux pour être déposés dans les bacs roulants à déchets.

Dans tous les cas où des items ont un potentiel de valorisation, l'Écocentre local doit être priorisé.

MATIÈRES REFUSÉES :

- ✗ Sacs de feuilles et de gazon ;
- ✗ Poubelles et sacs de déchets ;
- ✗ Bacs roulants bleus et bruns ;
- ✗ Déchets déposés en vrac (non ensachés) ou louses au sol ;
- ✗ Pneus et pièces d'auto (incluant les boîtes pour camion pickup) ;
- ✗ Toiles de piscine, bâches ou tapis qui ne sont pas roulés en section de 5 pieds et solidement attachés ;
- ✗ Appareils électroniques de télécommunications (par exemple : télévisions, ordinateurs, imprimantes, système audio et vidéo, etc.) ;
- ✗ Résidus domestiques dangereux (RDD) comme peinture, aérosols, néons, bonbonnes de propane, etc. ;
- ✗ Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) comme des planches de bois, morceaux de 2 X 4, panneaux de contreplaqué (plywood), madriers, poteaux de clôture, patio, lattes de plancher et autre recouvrement de sol, de portes, fenêtres, cloison-sèche (gypse), bardeaux d'asphalte, céramique, vinyle, etc. ;
- ✗ Objets tranchants et/ou pointus – verre, miroir, morceaux de vitre, items avec des clous apparents, etc. ;
- ✗ Boîtes de carton et autres matières recyclables ;
- ✗ Appareils réfrigérants comme les réfrigérateurs, les congélateurs, les refroidisseurs d'eau et les climatiseurs ;
- ✗ Branches, cèdres, troncs et billots de bois, morceaux de béton, roches, terre et tourbe ;
- ✗ Déchets louses ou en vrac déposés dans les baignoires, barils, remorques ou autres ;
- ✗ Item avec un moteur à essence ou contenant de l'huile (exemple : tondeuse).

MATIÈRES ACCEPTÉES :

- ✓ Bac roulant noir/gris/vert;
- ✓ Bac roulant noir/gris/vert supplémentaire avec collant autorisé par la Municipalité ;
- ✓ Mobilier (table, chaise, divan, luminaire, lampe sur pied, armoire/bibliothèque, etc.)
- ✓ Appareils ménagers (laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, cuisinière) ;
- ✓ Petits appareils et électroménagers (micro-ondes, ventilateurs sur pied, etc.) ;
- ✓ Matelas, lits et sommier (non encombrés de matières refusées) ;
- ✓ Tapis, toile ou bâche attachée ;
- ✓ Meubles et pièces de meuble (exemple : panneaux de bibliothèque, tiroirs, pattes de tables, etc.) ;
- ✓ Toilette, lavabo, meuble-lavabo, vanité, baignoire ;
- ✓ Barbecue (sans la bonbonne) ;
- ✓ Vélo, jouets ou items pour enfants (poussette, balançoire, chaise haute, modules divers, sièges d'auto, etc.) ;
- ✓ Items saisonniers (râteau, pelle, brouette, balai, etc.).

